



**LISTES DES PIÈCES A FOURNIR
POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE BOURSES SCOLAIRES
ANNEE 2019/2020**

Le consulat se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui apparaîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier. Aucune photocopie ne sera faite sur place.

Dossier à déposer uniquement sur rendez-vous au Consulat général de France à Casablanca par l'un des demandeurs. Tout document doit être rédigé en Français.

INSTRUCTIONS A LIRE AVEC LA PLUS GRANDE ATTENTION

Obligatoirement

- ❖ Le formulaire de demande doit être signé par le demandeur et intégralement complété (**TOUTES** les rubriques doivent être renseignées ou faire état de la mention « **NEANT** » si rien n'est à déclarer).
- ❖ Tous les documents doivent être présentés en **ORIGINAUX** et **PHOTOCOPIES**.
- ❖ Le service des Bourses se réserve le droit d'effectuer des visites à domicile.
- ❖ Tout dossier **incomplet** au regard de la situation de la famille conduira au **rejet** de la demande.
- ❖ Les dossiers déposés **HORS DELAI** seront jugés **IRRECEVABLES**.

A. QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION

- Formulaire de demande de bourse (un par famille) **dûment complété et signé.**
- Lettre de demande de bourses adressée au Consul général de France à Casablanca **expliquant la situation de la famille signée et datée.**
- Copie du livret de famille français (l'original sera restitué le jour même du dépôt du dossier) ou acte de naissance des enfants ainsi que :
 - **Pour les personnes divorcées** : le jugement de divorce (mentionnant la garde des enfants et la pension alimentaire).
 - **Pour les personnes veuves** : copie de l'acte de décès (si le livret de famille ne comporte pas l'inscription du décès) et les justificatifs de la pension de veuf (réversion).
 - **Pour les enfants handicapés à charge** : carte d'invalidité.
 - **Pour les enfants dont la garde est confiée à d'autres personnes que les parents** : copie du jugement confiant la garde de l'enfant établi par les autorités françaises ou le jugement de tutelle par les autorités françaises.
- Tous les passeports de tous les membres de la famille (**français et autres**) ; Photocopie de la page d'identité ainsi que **toutes les pages cachetées.** Les originaux seront restitués le jour même.
- Carte consulaire des parents en cours de validité. Les enfants doivent être également immatriculés.**
- Un certificat de scolarité pour chaque enfant à charge de l'année 2018-2019.
- S'il y a lieu, un justificatif de versement de cotisations sociales non prélevées à la source (CFE, mutuelle, pour l'année 2018).
- Les douze relevés bancaires de l'année 2018 (**du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018**) de tous les comptes bancaires ouverts au Maroc et à l'étranger. (Pour ceux téléchargés sur internet à faire **impérativement certifier** par la banque)
- Photocopie de la carte de bus RUN-RUN 2018-2019 pour les boursiers ayant obtenu une bourse de transport scolaire en 2018-2019.
- Les trois dernières quittances d'électricité.
- Plan du quartier où est localisé le logement.
- Carte grise de chaque véhicule (personnel et/ou de fonction).
- L'échéancier du crédit voiture.

Si vous êtes propriétaire

- Acte notarié d'achat de votre (vos) bien (s) mentionnant la valeur au Maroc et à l'étranger.
- L'échéancier ou une attestation bancaire concernant le prêt immobilier, faisant apparaître le montant global des remboursements payés Jusqu'en 2018.
- Avis d'imposition aux taxes foncières.

Si vous êtes locataire

- Le contrat de bail.
- Une quittance de loyer.

Si vous êtes logé à titre gratuit

- Attestation d'hébergement avec signature légalisée.
- Pour les logements de fonction : attestation de l'employeur mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative.

B. POUR LES SALARIES ET FONCTIONNAIRES

Pour les salariés :

- Une attestation de salaire pour l'année 2018, faisant apparaître le salaire brut, les primes, l'IGR, la CIMR et la C.N.S.S.
- Les 12 bulletins de salaires de l'année 2018.
- Une attestation de déclaration de salaire délivrée par la C.N.S.S (récapitulatif de carrière).

Pour les fonctionnaires :

- Un état d'engagement pour l'année 2018 (DOTI) pour les fonctionnaires.

C. POUR LES PERSONNES NON SALARIEES

- Le bilan de l'exercice 2017 visé par le service des impôts sur chaque page.
- Les statuts de la société certifiés conforme.
- Une attestation des impôts (modèle 4169 ou A-6) précisant le montant des revenus déclarés pour l'année 2018.
- L'avis d'imposition à la patente pour l'exercice 2018.
- Les 12 relevés bancaires de la société pour l'année 2018.
- Le modèle « J » concernant la Société daté de moins de 3mois, timbré et visé par le service des impôts.
- Le dernier PV de l'Assemblée générale.

D. POUR LES PERSONNES SANS EMPLOI

- Une attestation sur l'honneur précisant que l'intéressé(e) est sans emploi et sans revenu depuis le ... légalisée par les services communaux.
- Une lettre de licenciement avec attestation pour solde de tout compte si la personne a déjà travaillé.
- Une attestation de déclaration de salaire délivrée par la C.N.S.S (récapitulatif de carrière) si la personne a déjà travaillé.
- Une attestation des impôts (modèle A-6 ou 4169) délivrée par le service des impôts.
- Une attestation sur l'honneur datée et légalisée des personnes vous allouant des aides financières.

E. POUR LES PERSONNES RETRAITEES

- Le(s) titre (s) de pension (s). Les bulletins de paiement ou attestation(s) de versement de la (des) pension(s) pour l'année 2018.
- Une attestation sur l'honneur datée et légalisée précisant que l'intéressé (e) n'a pas d'autres sources de revenus.
- Une attestation des impôts (modèle A-6 ou 4169) précisant le montant des pensions déclarées pour l'année 2018.
- Avis d'imposition français.

F. POUR LES PERSONNES AYANT RESIDE EN FRANCE L'ANNEE PRECEDENT LA DEMANDE

- Une attestation de versement et de radiation des prestations familiales (RSA, CAF, APL...) pour l'année 2018.
- Une attestation de versement et de radiation du Pôle emploi pour l'année 2018.
- Le dernier avis d'imposition.

Un délai supplémentaire sera donné aux familles pour compléter leur dossier, Des pièces justificatives supplémentaires pourront être éventuellement demandées.

CONTACT :

Tél. : 00212.5.22.48.93.41/32

**Email : servicesocial.casablanca-fslt@diplomatie.gouv.fr
<https://ma.consulfrance.org/-Casablanca->**